

AMPHITÉA

L'ASSURANCE D'ÊTRE ENTENDU

Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite

SEPTEMBRE 2020

magazine #113



RETRAITE : COMMENT FRANCHIR LA LIGNE D'ARRIVÉE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ?

- 20-40 ans : placer sa retraite en ligne de mire
- 40-50 ans : des bilans intermédiaires pour garder le bon rythme
- 50-60 ans : plus que dix ans pour se placer avant l'arrivée
- 60-70 ans : après l'effort, une nouvelle vie !

P.4



Préparation de la retraite :
une vraie course de fond !

©iStock

SOURCES

Les sources utilisées pour réaliser ce dossier sont les suivantes :

- Enquête 2019 AMPHITÉA / Cercle de l'Épargne sur « Les Français, la retraite et l'épargne »
- Observatoire de l'association Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)
- Enquête 2019 Sofinscope avec OpinionWay
- Sondage 2018 OpinionWay pour l'Agirc-Arrco

POUR EN SAVOIR PLUS

De nombreux sujets touchant à la préparation de la retraite méritent des développements plus détaillés, qu'AMPHITÉA Magazine a déjà abordés dans des précédents numéros et des dossiers spécifiques. N'hésitez pas à vous y reporter !

- **Épargne** : à chacun ses solutions – N° 109
- **Protection sociale** : quel modèle réinventer – N° 110
- **Retraite** : on rebat les cartes – N° 111
- **Assurance-vie** : les règles fiscales depuis le 1^{er} janvier 2018 – N° 112
- **Audit de protection sociale** : la clé d'un avenir maîtrisé – N° 110
- **Dépendance** : perte d'autonomie, comment l'anticiper ? Comment choisir une assurance dépendance ? – N° 107
- **Patrimoine et transmission** : les clés pour bien transmettre – N° 108

Sommaire #113

ÉDITO

P. 3 L'édito d'Yvan Stolarczuk,
directeur d'AMPHITÉA

PANORAMA

P. 4-5 Préparation de la retraite : une vraie course de fond !
P. 6-7 Vos points de vigilance

GRAND TÉMOIN

P. 9 Pierre Mayeur : « La retraite est une rupture de vie qui peut être heureuse, mais aussi déstabilisante »

REPÈRES

P. 10 AMPHITÉA mobilisé pour améliorer le Parcours client vers la retraite
P. 11 La retraite oui, mais avec quel niveau de vie ?

DOSSIER

P. 12-13 20-40 ans : placer sa retraite en ligne de mire
P. 14-15 40-50 ans : le temps des bilans intermédiaires
P. 19 50-60 ans : encore dix ans pour se préparer
P. 20 60-70 ans : en route vers une nouvelle vie !

AMPHITÉA Magazine est imprimé
sur du papier recyclé et répond
à un cahier des charges environnemental
de bonne gestion des déchets et de non
utilisation de produits toxiques.



SOYEZ CONNECTÉ SUR
amphitea.com

Tout au long de votre magazine, des Codes QR vous invitent à poursuivre votre lecture sur le site amphitea.com

Pour les utiliser, téléchargez une application sur [Apple Store](https://www.apple.com/app-store) ou [Google Play](https://www.google.com/googleplay) puis scannez-les avec votre smartphone ou votre tablette.

www.amphitea.com



EN SAVOIR +

DÉCOUVREZ NOTRE
SITE INTERNET

AMPHITÉA Magazine #113 • Directeur de la publication: Yvan Stolarczuk • Comité éditorial: Yvan Stolarczuk, Pierre Geirnaert, Sarah Le Gouez, Patrice Coste, Frank Mauerhan, Guillaume Bertho • Conception & réalisation: Cap Horn Paris / humancom • Photo de couverture: iStock/Montage humancom – Éditeur: DMR SA • 5, rue Cadet 75009 Paris • Impression: Beecom • Dépôt légal: à parution • Ce magazine s'adresse aux adhérents d'AMPHITÉA. ISSN 1634 – 1929 • AMPHITÉA – 5, rue Cadet 75009 Paris • Tél.: 01 71 24 02 60 – Fax: 01 71 24 02 61 • email: amphitea@amphitea.com.

« La préparation, secret d'une arrivée à la retraite réussie »



25 ans

c'est la durée de vie moyenne à la retraite.

Espérée ou redoutée, fantasmée ou attendue, la retraite est dans tous les cas un moment fort et unique dans une vie. Un moment que l'on a tout intérêt à préparer le plus tôt possible, même si, en début de carrière professionnelle, l'échéance peut nous paraître lointaine.

Anticiper est donc le maître mot pour qui veut préparer ce qui s'apparente à une course de fond : prendre un bon départ et mettre en place suffisamment tôt les solutions de ses futurs revenus ; réussir ses temps intermédiaires en s'informant et en réalisant son audit de protection sociale ; accélérer dans la dernière ligne droite en validant sur sa check-list les démarches administratives ; s'assurer, enfin, une bonne récupération une fois la ligne d'arrivée franchie, en ayant soigneusement réfléchi à sa "vie d'après"... voilà le secret d'une retraite réussie !

En vous proposant un numéro consacré à ce thème, la rédaction d'AMPHITÉA Magazine n'a évidemment pas visé l'exhaustivité des sujets, mais a souhaité baliser le parcours habituel avec les principaux points de repère à chaque période de la vie, qui sont autant de points d'attention à prendre en compte.

Concernant l'actualité de votre association, la crise sanitaire du coronavirus a, comme pour chacun d'entre nous, perturbé son fonctionnement habituel. Télétravail pour l'équipe de permanents, réunions



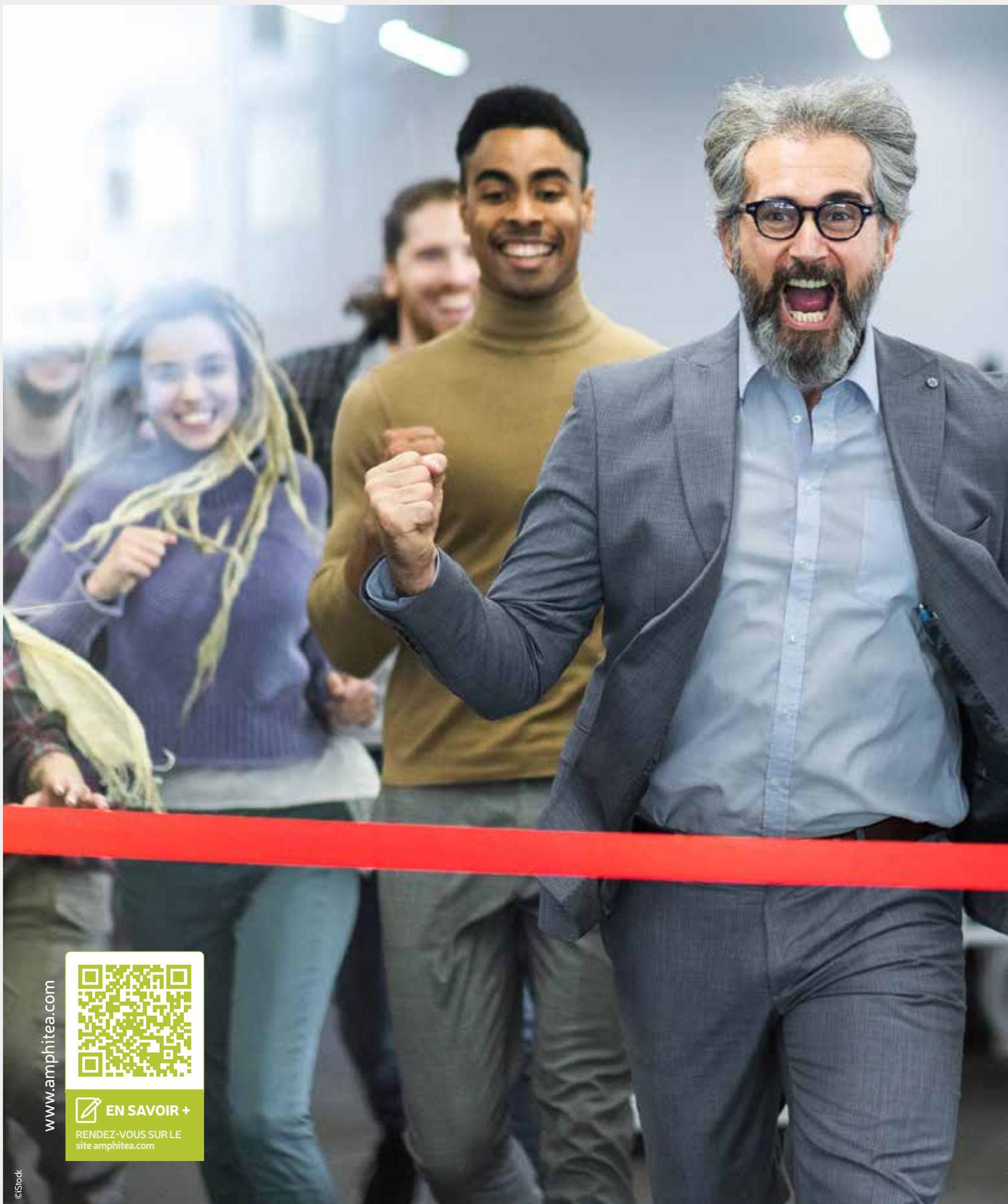
en visioconférence, assemblée générale reportée, mais aussi décalage dans le temps de la sortie de ce numéro 113... autant de contretemps qu'il a fallu gérer au mieux des intérêts de nos adhérents, avec cette année, deux numéros d'AMPHITÉA Magazine édités au lieu des trois initialement prévus.

Nous avons toutefois décidé, qu'à l'heure de la reprise, nous devons également être présents, actifs et aux côtés de nos adhérents.

C'est pourquoi, depuis le 15 juin, vous pouvez accéder au *Club Adhérents*, qui permet aux professionnels de notre association de pouvoir déposer une annonce et à vous tous de profiter de leurs produits et services, avec le plus souvent des avantages spécifiquement accordés. N'hésitez donc pas à vous reporter à la dernière page de ce numéro et consulter le club sur notre site amphitea.com !

Bonne lecture !

Yvan Stolarczuk,
directeur d'AMPHITÉA



www.amphitea.com



EN SAVOIR +

RENDEZ-VOUS SUR LE
site amphitea.com

PRÉPARATION DE LA RETRAITE : UNE VRAIE COURSE DE FOND !

« **L**a retraite est aujourd'hui devenue désirable : elle n'apparaît plus comme l'anti-chambre de la mort, mais comme le début d'une nouvelle phase, plutôt heureuse, de l'existence. » Dans un livre consacré à la vieillesse et au vieillissement, le sociologue Vincent Caradec démontre à quel point l'allongement de la durée de la vie, l'élévation du niveau d'études ou encore la diffusion des valeurs d'épanouissement et de réalisation de soi, ont contribué à transformer la retraite. Autrefois synonyme de "mort sociale", elle est devenue un moment très attendu de la vie. Longtemps considérée comme un "risque" à la réalisation hypothétique, elle est désormais un "droit", dont on a de bonnes chances de bénéficier, et ce, pendant longtemps. En résumé, constate le sociologue, « *La retraite ne signifie plus l'entrée dans la vieillesse, mais le début d'un nouvel âge d'expérimentation qui fait pendant à l'allongement de la jeunesse.* » Mais pour bénéficier pleinement de ce nouveau type de retraite, encore faut-il s'y préparer suffisamment longtemps à l'avance pour qu'elle soit la plus confortable, active et sereine possible. Cette préparation doit commencer tôt, car à chaque âge de la vie correspond une étape dans la préparation de cette échéance.

Entre 20 et 40 ans, par exemple, on dispose d'un horizon long d'épargne qui permet de concilier rendement et prise raisonnable de risque. C'est donc le moment de penser à ses futurs revenus de retraité.

Entre 40 et 50 ans, vient le temps des premiers bilans intermédiaires et des audits de protection sociale et patrimoniale pouvant déboucher sur la mise en place de nouvelles solutions.

Entre 50 et 60 ans, se situe l'âge pivot à partir duquel on bascule véritablement dans la préparation de la retraite : point sur ses droits acquis et ses trimestres, réflexion sur l'âge de départ envisagé, bilan de ses trois patrimoines, financier, social et professionnel.

Enfin, **entre 60 et 70 ans**, vient le temps des démarches administratives obligatoires, auxquelles s'ajoute la check-list des actions à entreprendre, des réflexes à avoir, des assurances à souscrire, pour passer tranquillement de l'activité à la retraite, voire à la semi-retraite si l'on a décidé de continuer à travailler encore.

Comme le coureur de fond qui apprend à doser ses efforts, l'actif qui veut préparer sa retraite va garder en ligne de mire, tout au long de son parcours, les quatre grands domaines dont la bonne gestion va impacter la qualité de sa seconde vie : sa famille, son capital santé, son environnement professionnel et enfin, ses projets et son cadre de vie. Vous êtes prêt à vous lancer ? AMPHITÉA vous balise la piste !

Vos points de vigilance

Vous et votre famille

Protégez votre conjoint

- Envisagez les conséquences de votre disparition et celle du conjoint
- Calculez le montant de vos pensions de réversion
- Préparez votre succession et la transmission du patrimoine

Aidez vos enfants et petits-enfants à démarrer dans la vie

- Assurez le financement de leurs études, quoi qu'il puisse arriver
- Prévoyez une aide financière pour les aider à commencer dans une vie active réussie

Accompagnez vos parents

- Anticipez les conséquences d'une perte d'autonomie dans l'organisation de la vie quotidienne
- Assurez-leur les bonnes conditions d'hébergement et d'aide à domicile



Vous et votre cadre de vie

Votre budget à la retraite

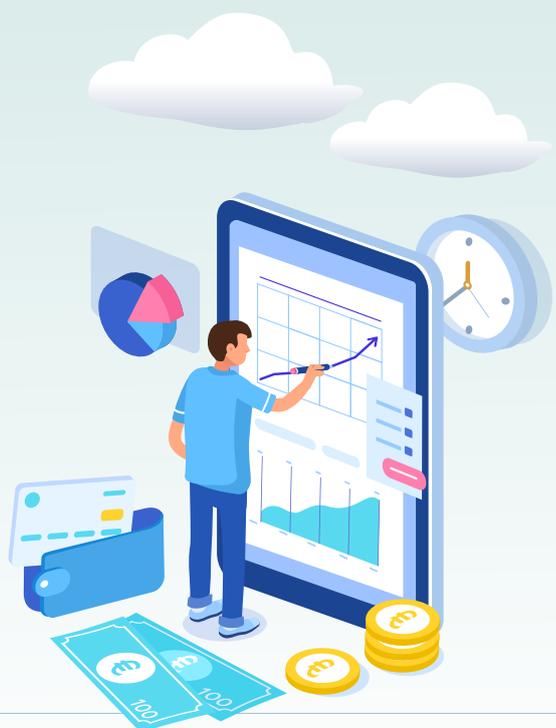
- Calculez le budget dont vous aurez besoin une fois en retraite
- Évaluez vos revenus, vos charges, les dépenses qui vont se réduire et celles qui vont augmenter

Vos projets, vos loisirs

- Définissez le type de retraite active que vous souhaitez
- Prévoyez le financement de vos projets

Votre patrimoine

- Diversifiez et adaptez votre patrimoine en fonction des âges et des besoins
- Organisez et optimisez fiscalement la protection de votre patrimoine



Votre départ en retraite va impacter la vie de vos proches, votre santé, votre environnement professionnel et votre cadre de vie. Quatre domaines qui requièrent une attention constante, à différents moments de votre parcours de vie. Ne les perdez jamais de vue et adressez-vous régulièrement à vos Conseils (notaires, avocats, experts-comptables, assureurs...) pour mettre en place ou adapter, si besoin, les actions correctrices nécessaires.

Vous et votre environnement professionnel

Vos dernières années d'activité

- Préparez des revenus complémentaires
- Faites le point sur le montant de vos pensions
- Renseignez-vous sur les mesures améliorant votre retraite (cumul emploi retraite, rachat de trimestres, etc.)

Votre départ à la retraite

- Optimisez la date de votre départ
- Anticipez les démarches administratives obligatoires

Votre actif professionnel

- Organisez bien en amont la transmission de votre patrimoine professionnel (à qui vendre ? quand ? combien ?)
- Anticipez le placement des fonds issus de la cession de votre entreprise



Vous et votre santé

Votre protection santé

- Faites le point sur votre couverture prévoyance et santé
- Prévoyez des revenus complémentaires en cas d'arrêt de travail durant les dernières années d'activité
- Adaptez votre complémentaire santé à vos besoins de retraité

La préservation de votre autonomie

- Prémunissez-vous contre l'invalidité ou la dépendance
- Prévoyez une aide aux aidants pour votre entourage
- Informez-vous sur les assurances existantes

Anticipez les conséquences de votre décès

- Prévoyez le financement de vos obsèques
- Optimisez la transmission de votre patrimoine



Rencontre avec **Pierre Mayeur**, directeur général de l'OCIRP.

« LA RETRAITE EST UNE RUPTURE DE VIE QUI PEUT ÊTRE HEUREUSE, MAIS AUSSI DÉSTABILISANTE »

Pierre Mayeur dirige l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP), spécialisé dans la protection sociale complémentaire face au décès et à la perte d'autonomie. Il plaide, notamment, pour un recours accru à l'assurance dépendance, une manière de préparer une retraite plus sereine.



AMPHITÉA Magazine : Vous êtes directeur général de l'OCIRP, pouvez-vous présenter cet organisme aux adhérents d'AMPHITÉA ?

Pierre Mayeur : Acteur de la protection sociale complémentaire, l'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est une union d'institutions de prévoyance, parmi lesquelles AG2R Prévoyance. Il est un assureur à vocation sociale à but non lucratif dont les Institutions de prévoyance (IP) distribuent les garanties sous forme de rentes. Il a été créé en 1967 par les partenaires sociaux pour apporter des réponses à un problème non pris en charge par la Sécurité sociale: le veuvage précoce.

À l'époque, les femmes qui ne travaillaient pas et qui se retrouvaient veuves, étaient dans une situation financière très difficile. De nos jours, la situation a changé: les accidents mortels de la circulation et les accidents mortels du travail ont heureusement reculé, et la plupart des conjoints travaillent. Mais le veuvage précoce demeure un réel problème auquel l'OCIRP répond via une rente conjoint. Au fil du temps, nous avons étendu notre champ d'action à d'autres domaines: l'orphelinage, le handicap, la dépendance et les aidants. L'OCIRP est très présent sur le marché des branches professionnelles avec 1,5 million d'entreprises concernées par ses garanties sous la forme de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

A. M. : L'humanisme fait partie des valeurs de l'OCIRP. À ce titre, ne pensez-vous pas que la digitalisation croissante des démarches en vue de la retraite déshumanise la relation des futurs retraités avec les organismes qui s'occupent d'eux ?

P. M. : Lorsque j'étais directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, j'ai eu à composer avec des contraintes de gestion importantes et les consignes de digitalisation massive de nos activités qui nous étaient données pour réduire nos coûts de structure. La loi de 2010 a heureusement mis en place l'entretien information retraite (EIR) à partir de 45 ans. Personnellement, j'avais préconisé 55 ans car à cet âge, les projections que l'on peut faire ont vraiment du sens. Toujours est-il que les informations sur les droits à la retraite sont assez techniques. Or, la retraite est un passage. C'est une rupture de vie qui peut être heureuse, mais aussi déstabilisante. Encore une fois, certains, qui sous-estiment leur espérance de vie, ont du mal à se projeter. Un accompagnement est nécessaire, pas seulement technique. Il faut aussi que le futur retraité puisse faire le point d'une manière globale, sur ses futures conditions de vie, la nature et la

localisation de son logement, les activités qu'il va partager avec les autres. Les institutions de prévoyance sont là pleinement dans leur rôle pour réaliser cet accompagnement.

A. M. : L'innovation fait également partie de votre credo. Comment peut-on encore innover ?

P. M. : En dépassant par exemple les segmentations, les cloisonnements. En mixant efficacement les garanties d'assurance et les prestations de services, telles, justement, que l'accompagnement. Sur ce point, l'OCIRP a, par exemple, assorti sa rente décès d'un service « vivre après », proposant un rendez-vous téléphonique pour faire un bilan des besoins de la personne et mettre en place les services correspondants.

“ J'ai la conviction qu'aucun gouvernement ne prendra totalement en charge la dépendance, quels que soient son degré de gravité et le coût que cela représente. ”

A. M. : En tant que spécialiste de la protection sociale, que pensez-vous de la réforme des retraites ?

P. M. : Ce que je vais vous dire n'engage que moi et non pas l'OCIRP. Il y a en France un désir d'universalité très positif, favorable au décloisonnement dont je parlais tout à l'heure. Mais l'universalité n'implique pas forcément l'unicité. Quel est l'intérêt de s'attaquer à des régimes qui fonctionnaient bien sans rien demander à personne ? Je pense là à des régimes des indépendants comme celui des avocats.

Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP)

186,7 millions d'euros de cotisations.
11,7 millions d'euros de prestations versées.

Les garanties de l'OCIRP, diffusées par ses partenaires (dont AG2R LA MONDIALE), permettent de s'assurer pour protéger sa famille et faire face :

- au veuvage (rente conjoint temporaire ou viagère),
- à l'orphelinage (rente temporaire éducation),
- au handicap (rente handicap)
- à la dépendance (rente dépendance).

Âge moyen des bénéficiaires au décès du salarié :

- 47 ans pour la rente conjoint
- 14 ans pour la rente éducation
- 21 ans pour la rente handicap

De même, pourquoi vouloir englober dans le champ de la réforme des régimes complémentaires obligatoires plutôt bien gérés par les partenaires sociaux, lesquels ont su prendre les bonnes dispositions pour maintenir l'équilibre de leurs comptes ? Nous sommes clairement dans une phase d'étatisation de la protection sociale. C'est peut-être le sens de l'histoire, mais j'ai du mal à croire que mettre tous ses œufs dans le même panier est plus malin. On verra si, après la crise du coronavirus, le gouvernement souhaitera redémarrer rapidement le travail parlementaire sur la réforme.

A. M. : Vous qui avez investi le marché de l'assurance dépendance, comment expliquez-vous le fait qu'il ne se développe que lentement ?

P. M. : C'est vrai, ce marché ne s'est pas encore développé autant que nous l'espérons. Pour deux raisons. Premièrement, l'assurance dépendance mise en place par l'OCIRP en entreprise représente des cotisations d'un montant modeste. Néanmoins, il est d'autant moins évident de demander à des jeunes actifs de cotiser pour un risque éloigné et aléatoire, que plusieurs gouvernements ont annoncé une réforme visant une prise en charge socialisée de la dépendance. Ces annonces successives de la création d'un cinquième risque poussent à l'attente les acteurs, tant individuels que collectifs. Deuxièmement, dans les contrats conçus par les assureurs, la reconnaissance

de l'état de dépendance se fait sur la base de critères qui leur sont propres, chacun devant maîtriser ses risques. Or, ces critères sont différents de ceux édictés dans le dispositif public. Cette discordance, cette illisibilité, ont engendré beaucoup d'insatisfaction. Les assurances privées étant complémentaires de la prise en charge publique, les deux devraient faire l'objet d'une meilleure articulation.

A. M. : Il y a urgence car la dépendance devient un vrai problème de société...

P. M. : Oui. Tout le monde ne deviendra pas dépendant, mais on estime néanmoins qu'une personne sur 6 ou 7 connaîtra une période longue de dépendance lourde. Actuellement, le système public de prise en charge fonctionne plutôt bien pour les personnes vivant à domicile et moyennement dépendantes. Mais attention, avec l'augmentation du nombre de personnes dépendantes qu'on nous annonce, ça va changer ! De plus, j'ai la conviction qu'aucun gouvernement ne prendra totalement en charge la dépendance, quel que soit son degré de gravité et le coût que cela représente. Il faut donc imaginer des solutions, notamment pour le financement des séjours en établissements spécialisés, sujet qui reste très ouvert.

A. M. : Quelles pourraient être ces solutions ?

P. M. : La mobilisation du patrimoine, par exemple. Mais attention, se séparer d'une partie de son patrimoine pour financer sa dépendance est une démarche plus facile lorsqu'on dispose de bons revenus. C'est beaucoup moins évident pour les classes moyennes, trop « riches » pour prétendre bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, mais trop « pauvres » pour envisager de ne pas transmettre leur patrimoine à leurs enfants. Prendre une assurance dépendance est donc une manière de protéger son patrimoine. Pour cela, il nous faut faire accepter cette idée que la dépendance est un risque contre lequel il faut se prémunir, de la même façon qu'on prend une assurance pour sa voiture ou son habitation.

A. M. : La retraite aussi est un risque...

P. M. : C'est désormais une quasi-certitude, qu'il faut savoir anticiper et préparer.

A. M. : Le rapport Libault marque-t-il un changement d'approche dans la perception publique de la dépendance ?

P. M. : La puissance publique doit avoir une approche plus positive vis-à-vis des assureurs.

C'est le cas avec le rapport Libault, favorable au développement des assurances dépendance complémentaires.

A. M. : Voyez-vous d'autres moyens pour favoriser une prise de conscience ?

P. M. : Les aidants constituent un sujet permettant de faire levier pour mobiliser les entreprises et les branches professionnelles. On parlait peu de ce problème avant, car on avait tendance à séparer l'organisation du travail et la vie personnelle. Mais il concerne chacun d'entre nous à un moment donné, toutes générations confondues, ainsi que les proches de personnes handicapées. Il y a là un vrai sujet de dialogue social, d'autant qu'une loi du 22 mai 2019 en fait l'objet de négociations obligatoires au niveau des branches professionnelles et qu'un plan aidants a été annoncé par le gouvernement en octobre. •



Retrouvez l'interview vidéo sur notre site.

Bio express

Pierre Mayeur est né en 1968. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il est titulaire d'un DEA de droit public de l'Institut d'administration des entreprises de Paris.

Sa carrière l'a conduit à occuper différents postes : administrateur au service informatique, puis au secrétariat de la commission des affaires sociales du Sénat, conseiller technique au ministère des Affaires sociales, directeur de la réglementation du recouvrement de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), conseiller technique au cabinet du Premier ministre.

De 2009 à 2016, il a été directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la branche retraite du régime général de la Sécurité sociale. De 2010 à 2016, il a été également président du comité exécutif des directeurs de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS), la fédération des employeurs du régime général. Depuis 2017, il est directeur général de l'OCIRP.

AMPHITÉA MOBILISÉE POUR AMÉLIORER LE PARCOURS CLIENT VERS LA RETRAITE

Les membres du comité "Parcours clients", tous Correspondants régionaux d'AMPHITÉA, travaillent régulièrement à l'amélioration de vos relations avec l'assureur. Le passage à la retraite fait l'objet de toute leur attention.

« La liquidation d'un contrat retraite étant un moment important, tant pour son titulaire que pour l'assureur, nous avons mis au point un dispositif d'information détaillé pour accompagner nos clients », explique Brigitte Villette, directrice de la gestion individualisée d'AG2R LA MONDIALE.

Un besoin d'accompagnement et de conseil renforcé

Début février, c'est sur la phase de transition "entre activité professionnelle et retraite" qu'ils ont consacré une journée de travail avec les équipes de l'assureur.

« Il s'agissait pour nous, d'une part, de revoir notre communication, et d'autre part, de

recenser les attentes des assurés pour construire avec eux un nouveau cycle de liquidation des contrats, tenant compte des dernières évolutions législatives, note Brigitte Villette. Le moment était crucial, alors que nous lançons les offres PACTE concernant le nouveau Plan d'épargne retraite individuel (PERI). En ouvrant de nouvelles possibilités, ces offres renforcent encore le besoin d'accompagnement et de conseil, notamment pour aider les futurs retraités à choisir la sortie en rente ou en capital. Notre réseau de conseillers joue un rôle majeur dans ce processus, puisqu'il aide les clients à analyser les différents choix de sortie et leurs impacts en fonction de la situation personnelle de chacun. »

À l'écoute des adhérents d'AMPHITÉA

« Dans ce domaine de la préparation de la retraite, les buts d'AMPHITÉA et de l'assureur se rejoignent, constate pour sa part



Des échanges constructifs sur le processus idéal de la liquidation d'un contrat retraite.

Patrick Deliquaire, membre du comité. Pour notre association, il s'agit d'être plus proche de ses adhérents, à l'écoute de leurs besoins. Pour le groupe, c'est d'apporter à ses clients les meilleures réponses possibles aux traitements des pensions, avec les outils d'aujourd'hui : numérique, vidéo, intelligence artificielle tout en conservant les documents juridiques nécessaires. Pour tout le monde, l'enjeu est stratégique ! »

LES ADRESSES UTILES POUR PRÉPARER SA RETRAITE

COMMENT SE CRÉER UN COMPTE PERSONNEL RETRAITE SÉCURISÉ

- Pour la retraite de base : www.lassuranceretraite.fr (rubrique « Créer mon espace »).
- Pour la retraite complémentaire : www.agirc-arrco.fr

OÙ SE RENSEIGNER SUR LA RETRAITE ?

- <https://www.ag2rlamondiale.fr/retraite/sinformer-sur-la-retraite>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17904>
- <https://www.info-retraite.fr/>
- <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>
- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/infos-retraite-droits-actifs-retraites>
- <https://cercledelepargne.com/>

COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS AVEC LA CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT) ?

- Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller Carsat, un numéro unique d'appel est disponible depuis la France : **3690** (0,06 euros/min + prix d'un appel). Depuis l'étranger ou depuis une box ou un mobile : **09.71.10.39.60**

COMMENT SIMULER SA RETRAITE, SITES UTILES

- ag2rlamondiale.fr
- agirc-arrco.fr
- service-public.fr
- info-retraite.fr

Un simulateur de parcours type dans le système universel

- <https://parcourstypes-regime-universel.info-retraite.fr/>

VRAI OU FAUX ?

- « De toute façon, je n'aurai pas de retraite »
- « Il y aura bientôt plus de retraités que de cotisants »
- « Une retraite obligatoire, ça ne sert à rien »
- « Un système à points permet de faire baisser les pensions »

La retraite est une matière propice aux idées reçues.

Pour connaître la réponse à ces questions, consultez le site <https://reforme-retraite.gouv.fr/>

www.amphitea.com



EN SAVOIR +

RENDEZ-VOUS SUR LE site amphitea.com

LA RETRAITE OUI, MAIS AVEC QUEL NIVEAU DE VIE ?

Deux études, l'une de la DREES⁽¹⁾ qui analyse le montant moyen des pensions, l'autre de l'INSEE⁽²⁾, qui étudie les écarts de niveau de vie entre retraités, éclairent cette question qui préoccupe plus d'un actif.

En 2017, selon la DREES, 16,2 millions de personnes percevaient une pension de droit direct des régimes de retraite français. Le montant mensuel moyen de cette pension, y compris l'éventuelle majoration pour enfants, tous régimes confondus (de base et complémentaire) était de 1422 euros pour l'ensemble des retraités, résidant en France ou à l'étranger. Pour les retraités résidant en France, elle était de 1496 euros (ou 1399 euros après prélèvements sociaux) et de 1547 euros en prenant en compte la réversion.

Toujours en 2017, les régimes français et la protection sociale ont versé près de 317,1 milliards d'euros (13,8 % du PIB) au titre des pensions de retraite, des pensions de réversion et du minimum vieillesse.

Et pour les femmes ? Fin 2017, leur pension de droit direct (hors majoration pour enfants) était, en moyenne, inférieure de 38 % à celle des hommes, ou de 25 % en tenant compte de la réversion et les majorations pour enfants.

Baisse du niveau de vie des plus aisés

Parlons maintenant niveau de vie avec l'étude de l'INSEE, publiée en 2020 mais portant sur des chiffres de... 2013. Même si leur ressenti est différent, les retraités ont globalement un



niveau de vie supérieur de 5 % à celui de l'ensemble de la population.

Trois ans après leur départ, le niveau de vie de 56 % des retraités est inférieur de 7,9 % à celui qu'ils avaient trois ans avant la retraite (-6,9 % pour les femmes, -9,1 % pour les hommes). Mais 32 % des nouveaux retraités, principalement ceux qui disposaient des ressources les plus limitées, voient leur niveau de vie augmenter de 10 %.

La retraite gomme les inégalités sociales avec une évolution contrastée selon le niveau de revenus en activité. Ainsi, constate l'INSEE, le niveau de vie moyen des Français appartenant aux 10 % les plus modestes en 2010, augmente de 69 % entre 2010 et 2016. Cela s'explique, d'une part, par les dispositifs de solidarité, d'autre part, par la liquidation des droits à la retraite qui conduit à augmenter le niveau de vie moyen des Français ayant connu des situations difficiles en fin de car-

rière sur le marché du travail. A contrario, le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés baisse de 27 %.

Toujours selon l'INSEE, le cumul emploi-retraite est surtout le fait des diplômés. Ainsi, 22 % des retraités diplômés de l'enseignement supérieur cumulent un revenu du travail et une pension de retraite, contre 11 % des retraités qui n'ont pas de diplôme. Un an après le départ à la retraite, 30 % des nouveaux retraités perçoivent des revenus du travail, mais seulement 15 % trois ans après leur départ. Ces revenus sont souvent faibles.

(1) DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) – Les retraités et les retraites – Édition 2019 disponible sur www.drees.solidarites-sante.gouv.fr

(2) INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) – INSEE Première N° 1792 – Février 2020 disponible sur www.insee.fr



75 %

des retraités perçoivent une retraite de base inférieure à 2067 euros bruts.



50 %

des pensionnés perçoivent une retraite inférieure à 1478 euros bruts.



34 %

des Français seulement bénéficient d'une retraite supplémentaire ou d'un produit d'épargne retraite dédié.



63,4 ans

c'était, en 2018, l'âge de départ moyen à la retraite (hors départs anticipés).

Source : DREES, INSEE, Cnav



©iStock

Même si l'on ne pense généralement pas à sa retraite lorsqu'on entre dans le monde du travail, prendre l'habitude de la garder en ligne de mire est stratégique. Plus tôt on commence à la préparer, plus l'éventail des possibilités qui s'offrent à nous est large et plus les moyens que nous mettons en œuvre, pour améliorer, par exemple, nos futurs revenus de retraité sont porteurs d'effets positifs. En matière de retraite, anticiper doit être le maître mot !

PLACER SA RETRAITE EN LIGNE DE MIRE

La fin des études et l'entrée dans la vie active, l'envie de fonder une famille, de se marier, d'avoir des enfants, sont des préoccupations fortement accaparantes et prennent beaucoup de place dans la vie des 20-40 ans. Mais elles ne doivent pas occulter l'obligation de commencer à préparer sa retraite. Sur ce point, les jeunes générations affichent une

sensibilité croissante. Le sentiment que la répartition ne suffira pas à leur assurer une retraite convenable les pousse, en effet, à chercher très tôt des solutions à cette question. Si elle revenait sur le tapis, la réforme des retraites lancée avant la crise du COVID-19 renforcerait encore ce besoin de vigilance. Pour la génération 1975, qui serait alors la première engagée dans le nou-

veau dispositif, et les générations suivantes qui seraient confrontées à un nouvel environnement. Quoi qu'il en soit, préparer ses futurs revenus de retraités en mettant en place une épargne spécifique de long terme et acquérir sa résidence principale, voilà deux actions qui apparaissent indispensables aux jeunes actifs prévoyants qui se sentent plus fourmi que cigale.

LES RÈGLES D'OR

- ✓ Acquérir son logement
- ✓ Diversifier son patrimoine
- ✓ Investir dans l'assurance-vie
- ✓ Penser aux produits d'épargne retraite

? SOYEZ PROPRIÉTAIRE

➤ Selon le Cercle de l'Épargne*, être propriétaire de son logement, c'est-à-dire ne plus avoir de remboursement d'emprunt ou de loyers à acquitter pour se loger, est la façon numéro 1 de préparer sa retraite pour 65 % des Français. Les taux immobiliers très bas sont aussi une incitation à investir dans l'immobilier locatif, soit pour se créer des revenus, soit pour se doter d'un patrimoine à transmettre.

? COMMENCEZ TÔT

➤ C'est particulièrement vrai en matière d'épargne : l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt ! Plus on commence à épargner jeune, plus on disposera d'un capital important au moment de sa retraite. On estime, par exemple, que pour obtenir 500 euros de revenus mensuels à la retraite, il faut placer 300 000 euros à 2%. Plus cette somme sera étalée dans le temps, plus l'effort sera supportable : 27 400 euros par an sur dix ans, ou 11 650 euros par an sur vingt ans.

*Enquête 2019 – « Les Français, la retraite et l'épargne. »

? ÉPARGNEZ À LONG TERME

➤ Autre avantage de l'épargne à long terme : elle permet de concilier dans de bonnes conditions, rendement, sécurité, liquidité et prise de risque.

Dans cette optique du bon équilibre à trouver, les unités de comptes sont évidemment incontournables lorsqu'on dispose d'un temps long d'épargne devant soi. Car même s'ils sont sujets à des fluctuations, les marchés financiers rapportent sur le long terme. Par contre, plus on se rapprochera de l'âge de départ en retraite, plus il faudra minimiser la prise de risque pour sécuriser son épargne.

? SÉCURISEZ VOTRE ÉPARGNE AVEC LA GESTION PAR HORIZON

➤ Alors que les taux des marchés financiers n'ont jamais été aussi bas, accepter une dose de risque est aujourd'hui nécessaire pour obtenir une épargne qui rapporte. La gestion pilotée, dite aussi "par horizon", est là pour servir de garde-fou. Elle consiste à sécuriser progressivement les actifs plus on approche du terme du contrat.

Rendue obligatoire par la loi PACTE dans le cadre de la réforme de l'épargne retraite, elle instaure trois montants minimums d'actifs sécurisés :

- 20 % entre dix ans et cinq ans avant la liquidation envisagée du contrat,
- 50 % entre cinq ans et deux ans avant la fin du contrat,
- 70 % à partir de deux ans avant la fin du contrat.

👉 Témoignage

« UN CHOIX RAISONNÉ EFFECTUÉ À LA TRENTAINE »



En retraite depuis un an, Michel Herrscher, adhérent et correspondant AMPHITÉA, continue néanmoins à diriger en Alsace une entreprise de près de 200 personnes. C'est dès 35 ans qu'il a décidé de se préparer une retraite financièrement plus confortable.

« Lorsque mes parents ont pris leur retraite et que je leur ai succédé à la tête de la boucherie-charcuterie familiale, j'ai été effaré de voir ce qu'ils allaient percevoir comme revenus.

J'avais 35 ans et j'ai décidé de commencer à préparer ma retraite en me créant de futurs revenus supplémentaires. On ne s'en rend pas forcément compte lorsqu'on travaille 60 heures par semaine dans son entreprise et que 80 % de ses dépenses sont professionnelles, mais lorsque l'on se retrouve en retraite, bien des frais qui étaient jusque-là pris en charge par sa société deviennent privés. Les besoins financiers ne sont alors plus les mêmes !

C'est pourquoi, personnellement, j'ai choisi de façon raisonnée de consacrer, très tôt, environ 25 % de mes revenus à la préparation de ma retraite. Cette retraite, je l'ai prise il y a un an avec poursuite d'activité. Aujourd'hui, je bénéficie d'un contrat d'épargne en rente et je dispose aussi d'un contrat en capital auquel je n'ai pas encore touché. J'ai également investi un peu dans l'immobilier, parce qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. En résumé, j'ai préféré me verser en activité une rémunération plus faible, pour me constituer une retraite plus confortable. »

? FAITES-VOUS CONSEILLER POUR CHOISIR LES BONS PLACEMENTS

➤ Entre les placements sans risques permettant de conserver des liquidités et les placements offrant des perspectives de rémunération plus importante, il existe une large palette d'outils à la disposition de l'épargnant. Une chose est sûre : dans ce panorama foisonnant, même si les plans d'épargne retraite individuels instaurés par la loi PACTE (dont ceux souscrits par AMPHITÉA auprès de son

partenaire assureur) viennent bouleverser le marché, l'assurance-vie demeure toujours le placement financier préféré des Français.

Autre certitude, le recours au conseil est plus que jamais indispensable pour choisir les bons produits d'épargne retraite en fonction de sa capacité d'épargne, de sa situation personnelle et de ses objectifs. Faut-il, par exemple, verser des fonds sur un PERP déjà ouvert ou ouvrir un nouveau PERI ? Cette décision ne peut se prendre qu'en mesurant bien toutes ses conséquences sociales et fiscales.



25 %

des Français actifs épargnent régulièrement en vue de leur retraite.



43 %

des épargnants réguliers en vue de la retraite privilégient les produits d'épargne à long terme.



65 %

des Français pensent que le meilleur moyen de préparer sa retraite est de devenir propriétaire de son logement.

Source : Cercle de l'Épargne 2019



C'est au moment où l'on bascule dans la seconde moitié de sa vie professionnelle, que l'on commence sérieusement à envisager son départ en retraite. Et puis, sur un plan plus personnel, atteindre l'âge du demi-siècle est également une étape cruciale qui nous amène à réfléchir à ce que l'on veut faire du reste de sa vie. Faire un point, un bilan, lors de cette période importante, c'est forcément se poser des questions sur la manière d'optimiser sa retraite.

LE TEMPS DES BILANS INTERMÉDIAIRES

Sur un plan personnel comme professionnel, parvenir à la moitié de sa vie, c'est généralement s'exposer à des bouleversements, qu'ils soient heureux ou malheureux. Mariage, séparation, remariage et recomposition d'une nouvelle famille, départ des enfants qui vont voler de leurs propres ailes, mais aussi peut-être premiers problèmes

à gérer avec des parents vieillissants... Autant d'événements familiaux qui peuvent ponctuer les années entre 40 et 50 ans.

Évolution au sein de son entreprise, changement d'emploi et/ou de métier, création d'une société... peuvent également jaloner un parcours professionnel à un moment où l'on s'interroge sur la manière dont on va conduire sa deuxième partie de carrière.

Là encore, la réforme des retraites, si elle se

concrétise un jour, pourrait ajouter de la complexité pour tous ceux qui devraient composer avec l'ancien et le nouveau système.

Les générations nées entre 1975 et 2003 pourraient, en effet, voir une partie de leur carrière gérée selon l'ancien régime et une autre partie gérée selon les nouvelles dispositions du système universel par points. Un environnement très particulier qui renforcerait l'obligation d'assurer ses arrières.

LES RÈGLES D'OR

- ✓ Anticiper l'impact de chacun de ses choix de vie sur sa future retraite
- ✓ Réaliser son audit de protection sociale et patrimoniale
- ✓ Penser à l'actualiser régulièrement

?

BILAN DE CARRIÈRE : N'ATTENDEZ PAS !

► Il y a deux manières de disposer d'un bilan de carrière donnant une première estimation chiffrée sur le montant de sa future retraite. Soit attendre l'information officielle délivrée par les pouvoirs publics (EIR), mais celle-ci n'est pas toujours complète et arrive généralement

tardivement. Soit anticiper et faire réaliser, par un spécialiste, un audit complet de protection sociale et patrimoniale, à un âge où il est encore possible d'agir ou de réagir.

Selon un sondage OpinionWay réalisé en 2018 pour l'Agirc-Arrco, c'est à 53 ans en moyenne que les nouveaux retraités ont commencé à préparer leur retraite. Mais rétrospectivement, ils estiment qu'ils auraient dû s'y prendre dix ans plus tôt.

Témoignage



« AVEC NOTRE CONSEILLER NOUS AVONS CO-CONSTRUIT NOS CHOIX »

Carol Louisor-Phibel, adhérente et correspondante AMPHITÉA, dirige une association de formation professionnelle et d'insertion par l'économie en Guyane.

« Quand on se lance dans la vie active, vers 20 ans, on ne pense pas à sa retraite. Personnellement, j'avais surtout à cœur

de trouver le bon équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

C'est mon père, mandataire à LA MONDIALE, qui m'a convaincue de m'intéresser à ma future retraite. Grâce à lui, j'ai ouvert très tôt une assurance-vie, ainsi qu'un compte épargne pour chacun de mes deux enfants. Vers l'âge de 30 ans, j'ai ouvert un plan d'épargne retraite et avec mon mari nous avons fait construire notre résidence principale.

Quelques années après, nous avons commencé à investir aussi dans l'immobilier locatif, en nous disant qu'il fallait diversifier au maximum nos futures sources de revenus. Toutes ces décisions, nous les avons prises après avoir consulté notre conseiller d'AG2R LA MONDIALE. Nous avons bien sûr réalisé très tôt, avec lui, un audit de protection sociale et patrimoniale que nous avons révisé chaque fois qu'un changement important est intervenu dans nos vies. Nos carrières, nos revenus, notre situation familiale n'ont en effet pas cessé d'évoluer et le fait d'avoir régulièrement fait le point me permet, aujourd'hui, à 51 ans, de savoir exactement ce qui nous attend mon mari et moi. Je dirais qu'avec notre conseiller nous avons co-construit nos choix. »

CHOIX DE VIE : PENSEZ RETRAITE

► Qu'elle soit personnelle, familiale ou professionnelle, toute vie donne lieu à des choix. Un mariage, un divorce, un remariage, des enfants, un déménagement, une acquisition immobilière, un changement d'employeur, une promotion, un départ à l'étranger... tous ces événements qui forgent un parcours personnel ont un impact immédiat. Mais, on y pense moins, ils vont aussi, à plus long terme, influencer sur la retraite. Il est donc impératif, pour ne pas découvrir trop tardivement des effets indésirables, de mesurer l'impact futur de ces choix au moment où on les fait. En actualisant, par exemple, son audit de protection sociale et patrimoniale pour mettre en place si besoin des actions correctives.

PROTECTION SOCIALE ET PATRIMONIALE : L'AUDIT S'IMPOSE

► L'audit de protection sociale et patrimoniale – proposé par AG2R LA MONDIALE – est gratuit, confidentiel et sans engagement. Il vous permet de faire, avec un conseiller expert, un bilan complet sur votre situation et celle de vos proches. Une fois cette photographie réalisée à l'instant T, il propose des solutions pour l'optimiser ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour tenir compte de l'évolution de votre situation. Et parce qu'une vie n'est jamais linéaire, votre audit doit en effet être régulièrement mis à jour.

Rendez-vous sur le site amphitea.com pour découvrir le déroulement de l'audit.



6

Français sur 10 ne connaissent pas les outils d'aide au calcul des droits proposés gratuitement par les régimes de retraite.



36 %

des retraités donnent comme premier conseil aux jeunes de commencer tôt leur préparation à la retraite.



82 %

des nouveaux retraités auraient souhaité être informés de l'impact de leurs choix de vie sur le montant de leur retraite.



68 %

auraient adapté leurs choix de vie, s'ils avaient eu connaissance de cet impact.



53 ans

c'est l'âge moyen auquel les nouveaux retraités ont préparé leur retraite, mais ils recommandent aux jeunes actifs de s'y prendre dix ans plus tôt.

Source : Sondage OpinionWay / Agirc-Arrco 2018



©iStock

La ligne d'arrivée se profile à l'horizon et il est temps d'accélérer dans la dernière ligne droite. Même si l'on a laissé passer des occasions en cours de route, on peut encore faire quelques bons choix, mettre quelques actions en route pour aborder la retraite en position de force. Sur le plan administratif, les démarches administratives vont s'enchaîner à un bon rythme à l'approche du jour J. La vigilance est alors de mise pour que tout se déroule au mieux de vos intérêts.

ENCORE DIX ANS POUR SE PRÉPARER

Tous les experts s'accordent sur un point : si la période comprise entre 50 et 60 ans ménage encore dix ans à l'actif pour préparer sa future retraite, 55 ans est l'âge pivot qui fait vraiment basculer dans la préparation de la retraite. C'est à cet âge, par exemple, que l'on reçoit de sa caisse de retraite son estimation indicative globale (EIG). L'occasion de faire un bilan complet sur les trimestres cotisés, les droits acquis, les trimestres que l'on pourrait racheter. Généralement, pour qui n'a pas anticipé ce bilan, découvrir combien on va percevoir à la retraite s'apparente à une douche froide, pour ne pas dire glacée ! Il est encore

temps de mettre en place une épargne retraite, même si, forcément, le nombre d'années qui reste à courir d'ici la retraite donnera un résultat beaucoup moins intéressant que si l'effort d'épargne avait été plus long. Ne faudra-t-il pas travailler plus longtemps pour bénéficier d'une surcote ? Dans ce cas, que choisir entre poursuite d'activité, cumul emploi-retraite ou retraite progressive ?

Transmettre son outil de travail

Cette période est aussi, pour les chefs d'entreprise, le bon moment pour réfléchir à ce que va devenir leur outil de travail. Une transmission

ou une cession ça prend du temps et ça demande réflexion ! Mais, à côté du patrimoine professionnel, le patrimoine financier et le patrimoine social méritent aussi un bilan complet à travers une actualisation de l'audit de protection sociale et patrimoniale que l'on aura effectué plus tôt dans sa vie.

Une autre réflexion à mener concerne le logement dans lequel on va vivre à la retraite. Les enfants sont partis, la maison est grande... ne faudrait-il pas viser plus pratique, plus accessible, moins onéreux en charges, en anticipant une baisse de revenus et une éventuelle perte d'autonomie ?



55 ANS

c'est l'âge auquel on reçoit son estimation indicative globale.



12

c'est le nombre maximal de trimestres que l'on peut racheter.



70000

entreprises sont transmises ou cédées chaque année, dont 60 % par des cédants qui partent en retraite.

Source : service-public-public.fr / ag2rlamondiale.fr

L'INFORMATION SUR LA RETRAITE: UN DROIT

➤ Plusieurs lois, notamment la loi Fillon en 2003, ont organisé l'information sur la retraite, la rendant obligatoire pour les caisses de retraite. De fait, aujourd'hui, chaque Français doit recevoir, à différents âges de sa vie, une information lui permettant de préparer au mieux sa cessation d'activité. Quatre éléments viennent rythmer cette information continue : un document d'information générale, un relevé de situation individuelle, un entretien et une estimation indicative globale. Encore faut-il que les personnes concernées soient véritablement acteurs de ces différents temps forts et en profitent pour vérifier l'exactitude de la reconstitution de leur carrière, faire le compte de leurs droits acquis, estimer le montant de leur future pension...

• Le document d'information générale

La retraite, c'est compliqué ! À partir du moment où vous avez validé au moins deux trimestres d'assurance retraite, votre caisse de retraite doit vous envoyer un document d'information générale. Il comprend une présentation générale du système de retraite par répartition, les règles d'acquisition des droits à la retraite et la méthode de calcul des pensions. Ce document vous informe aussi sur les conséquences de la retraite à temps partiel et de certains événements qui peuvent impacter votre carrière : chômage, grossesse, inactivité... ou encore sur les choix de carrière, tels que l'expatriation, qui peuvent avoir une conséquence sur votre retraite.

• Le relevé de situation individuelle

Le relevé de situation individuelle (RSI), parfois aussi appelé relevé individuel de situation (RIS), est délivré automatiquement à partir de l'âge de 35 ans.

Il vous informe sur la durée de cotisation à l'assurance retraite et les points accumulés dans chacun de vos régimes de base ou complémentaire. C'est le moment de vérifier si toutes vos activités ont bien été prises en compte et de faire éventuellement rectifier les données dont dispose l'administration.

Ce RSI est consultable à tout moment sur votre espace personnel retraite, dès lors que vous l'avez bien créé auprès de votre caisse de retraite.

• L'entretien individuel d'information

Vous pouvez demander à bénéficier d'un entretien individuel d'information à partir de 45 ans. L'occasion de faire le point sur vos droits acquis et les perspectives d'évolution de ces droits compte tenu de vos choix et des aléas de votre carrière (chômage, maternité, temps partiel, maladie...). Il doit aussi vous permettre de découvrir les dispositifs permettant d'améliorer le montant de votre future pension ainsi que le fonctionnement du cumul emploi-retraite.

• L'estimation indicative globale

C'est à 55 ans que vous allez recevoir votre estimation indicative globale (EIG) vous indiquant le montant de vos futures pensions. Elle vous sera ensuite adressée tous les 5 ans jusqu'à votre départ en retraite.

Il s'agit en fait d'une triple estimation : à l'âge légal de départ, à l'âge auquel vous pourrez bénéficier d'une retraite à taux plein et à l'âge du taux plein automatique.

Votre carrière n'étant pas encore terminée, le montant est estimé à partir de plusieurs hypothèses : vos revenus seront constants, la réglementation sur les retraites ne changera pas, les prix et les salaires suivront l'évolution prévue.

À vous de vérifier que les calculs de l'administration intègrent bien, si nécessaire : décote, surcote, trimestres acquis pour enfants,

LES RÈGLES D'OR

 **Usez de votre droit à l'information**

 **Vérifiez l'exactitude de votre relevé de situation individuelle et faites-le corriger si besoin**

 **Commencez à préparer la transmission de votre patrimoine professionnel**

 **Actualisez votre audit de protection sociale et patrimoniale**

trimestres assimilés pour chômage, maladie, période du service militaire...

À vous aussi de considérer cette estimation pour ce qu'elle vaut et d'en tirer des enseignements afin d'améliorer vos futurs revenus.

RETRAITE À L'ÉTRANGER: ATTENTION OÙ VOUS POSEZ VOS VALISES

➤ Marre de la France, envie de soleil et d'une fiscalité moins agressive ? En 2016, selon la DREES(*), 1,1 million de retraités français (sur 16,1 millions au total) vivaient leur retraite à l'étranger. Avant de les imiter, réfléchissez bien et, surtout, renseignez-vous sur les conditions administratives, fiscales, sanitaires que propose le pays où vous aimeriez poser vos valises. ...

Expatriation : un entretien individuel spécifique

Travailler à l'étranger revêt bien des attraits, notamment pour les jeunes générations rompues aux programmes universitaires d'échanges ou les cadres des grandes entreprises. Mais attention, qui dit expatriation dit intervention de législations du travail différentes.

Votre contrat de travail sera-t-il de droit français ou étranger ? Êtes-vous sûr que vous allez bien cotiser pour votre retraite ? Si ce n'est pas le cas, savez-vous que vous pouvez cotiser volontairement à l'assurance vieillesse en France ? Toutes ces questions et bien d'autres encore peuvent être posées à des spécialistes lors d'un entretien individuel d'information spécifique proposé à toute personne envisageant de travailler à l'international. Le conjoint peut également bénéficier du même service.

Outre l'information sur les droits à pension, cet entretien doit aborder les dispositifs permettant d'améliorer le montant de sa future pension, mais aussi la possibilité de racheter des trimestres.

Contact : Centre de gestion CICAS Résidents hors de France – 45805 Saint-Jean-de-Braye – Cedex France

••• Suite de la page 17

• **Où payer moins d'impôt ?**

Quand on pense retraite à l'étranger, on pense en priorité au climat, au pouvoir d'achat et à la fiscalité, comme dans le cas très médiatisé du Portugal, même si ce pays vient de durcir les conditions d'accueil des retraités étrangers. Sur ce point, le cabinet Bradley Hackford publie chaque année le palmarès des pays où l'on paye le moins d'impôts. Une liste qui peut vous donner des idées...

Attention: les fonctionnaires à la retraite doivent en principe payer leurs impôts en France. Plus généralement, tout retraité doit continuer à subir la fiscalité française s'il réside en France plus de 183 jours par an ou si son foyer et ses intérêts économiques sont situés en France. Si ce n'est pas le cas, alors son imposition dépendra de la convention fiscale signée entre la France et son nouveau pays de résidence. En l'absence de convention, il subira une double imposition.

• **Quelle couverture santé ?**

Pour la couverture santé, les démarches pour l'obtenir varient d'un pays à l'autre. Dans l'Union européenne (+ Islande, Norvège et Liechtenstein), il faudra vous inscrire au système d'assurance maladie local et payer une cotisation à la Sécurité sociale en France, ce qui vous permettra de revenir vous faire soigner en France si besoin. Partout ailleurs, tout dépend du pays. Certains ont signé une convention avec la France (USA par exemple),

ce qui vous donnera le droit à la protection sociale française. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra vous inscrire et cotiser à la Caisse des Français à l'étranger (CFE) pour continuer à bénéficier de la couverture de l'Assurance maladie.

• **Quelles démarches ?**

Avant toute expatriation, contactez votre caisse de retraite pour faire le point sur les démarches nécessaires (certificat de résidence, coordonnées bancaires à l'étranger...). Sachez aussi que vous devrez chaque année lui envoyer un certificat de vie.

À QUEL ÂGE PARTIR EN RETRAITE ?

➤ Vous commencez à vous interroger sur la date de votre départ en retraite ?

Petit rappel :

- l'âge légal de départ est 62 ans,
- pour partir à 62 ans avec une retraite de base calculée au taux maximum (aussi appelé taux plein), vous devez réunir un certain nombre de trimestres, défini en fonction de votre année de naissance.

Sur le site www.lassuranceretraite.fr, le service « Obtenir mon âge de départ à la retraite » vous permet d'accéder à des informations personnalisées: votre âge de départ à la retraite au plus tôt, au taux maximum, votre nombre de tri-

mestres et le nombre de trimestres manquants pour partir. Ces éléments vous permettront de déterminer la date de votre départ et de vérifier si vous pouvez éventuellement prendre votre retraite avant 62 ans (retraite anticipée pour carrière longue, pour incapacité permanente...). Pensez aussi à vous renseigner auprès de votre caisse de retraite complémentaire pour déterminer votre âge de départ et le montant de votre pension.

Deux cas de figure s'offriront à vous lorsque vous atteindrez 62 ans, âge légal de départ :

1 – Vous ne réunissez pas les conditions pour bénéficier du taux maximum de votre retraite de base.

Vous pourrez alors, soit continuer à travailler jusqu'à les obtenir, soit attendre votre âge du taux plein automatique (entre 65 et 67 ans, selon votre année de naissance).

2 – Vous réunissez les conditions pour bénéficier du taux maximum de votre retraite de base. Vous aurez alors le choix entre trois options :

- partir au taux maximum de la retraite de base, mais avec une minoration de votre retraite complémentaire de 10 % pendant trois ans (et jusqu'à l'âge maximum de 67 ans),
- reporter votre départ d'un an pour éviter la minoration,
- travailler encore deux ans ou plus pour obtenir une surcote de votre retraite complémentaire (10 % pour un report de deux ans, 20 % pour trois ans, 30 % pour quatre ans).

RACHAT DE TRIMESTRES: FAITES LE BON CALCUL

➤ S'il vous manque des trimestres par rapport au nombre requis pour le calcul de votre retraite, vous pouvez en racheter jusqu'à 12. Mais attention, si le rachat est déductible fiscalement des revenus bruts imposables, l'opération n'est pas anodine financièrement et l'intérêt qu'elle présente doit donc être bien mesuré en fonction de la situation de chacun. N'hésitez pas à vous faire accompagner dans cette réflexion.

• **Quelles conditions ?**

On peut racheter des trimestres correspondants à des années d'études supérieures, à des années incomplètes de cotisations (validées par moins de 4 trimestres), à certaines périodes d'apprentissage. Les fonctionnaires peuvent racheter des trimestres uniquement pour les années d'études supérieures.

POINT 50 : L'ÉTAPE SENIOR EN ENTREPRISE

Fabienne Lagadeuc, en charge de la pédagogie chez Primavita, organisme de formation et d'accompagnement d'AG2R LA MONDIALE.

Lorsqu'on atteint la cinquantaine en entreprise, AG2R LA MONDIALE propose une journée afin de réfléchir à sa seconde partie de carrière. Que signifie être senior en entreprise ?

« Faire un arrêt sur image à un instant T, réfléchir au parcours effectué, à ce que l'on est et à ce que l'on voudrait ou pourrait être, imaginer à quoi pourraient ressembler les 12 ou 14 ans qui restent à travailler avant la retraite... voilà ce que propose notre stage Point 50.

Très orienté vers une réflexion du salarié sur sa vie professionnelle, ce stage d'une journée accueille une douzaine de personnes. Même si la retraite n'est pas directement en ligne de mire, elle est bien présente dans le programme, avec notamment un point sur la législation.

Notre objectif est d'aider nos stagiaires à devenir autonomes vis-à-vis des démarches qu'ils vont devoir effectuer. Nous les sensibilisons aussi aux bons réflexes à avoir en matière de prévention santé et nous leur proposons un atelier sur les relations intergénérationnelles en entreprise. En résumé, nous leur offrons un premier décryptage qui leur donne les clés, les outils pour devenir acteurs des années à venir. »

Pour en savoir plus : primavita@ag2rlamondiale.fr

• Combien ça coûte ?

Le prix varie de 1 à 6 selon plusieurs critères: l'âge du demandeur au moment du rachat, son revenu brut annuel et l'option de rachat choisie.

• Quand se poser la question ?

Plus on rachète jeune, moins c'est cher, mais plus on parie alors sur l'avenir. Le bon moment pour se poser la question du rachat est sans doute 55 ans, lorsqu'on reçoit son estimation indicative globale.

• Quelle option ?

Il existe deux options de rachat :

- la première permet d'augmenter le taux de liquidation de la retraite de base et d'atténuer ou d'annuler la décote (si on rachète tous les trimestres manquants);
- la seconde agit sur le taux de liquidation, mais aussi sur la durée d'assurance, ce qui permet d'atténuer ou d'annuler la décote et d'éviter un coefficient de proratisation trop élevé.

• Et les complémentaires ?

Le rachat de trimestres dans le régime général pour années d'études supérieures permet de racheter les points de retraite complémentaire Agirc-Arrco correspondants.

• Comment simuler le coût d'un rachat ?

Le site www.service-public.fr propose d'accéder directement au simulateur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). On peut aussi se rendre sur www.lassuranceretraite.fr

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F15675>

DEUX SERVICES POUR ANTICIPER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Pour un chef d'entreprise, la retraite s'accompagne généralement d'une vente ou d'une transmission de sa société. Une étape délicate, tant psychologiquement que techniquement, qu'il faut soigneusement préparer plusieurs années à l'avance. Parce que l'accompagnement du dirigeant par des professionnels est toujours la bienvenue, AG2R LA MONDIALE propose TEO – Transmission d'entreprise organisée – et recommande MeetPRO.

• TEO: accompagner la transmission

Datant de 2010, le service TEO – Transmission d'entreprise organisée – est une innovation du partenaire assureur d'AMPHITÉA. Ce service organise de façon optimale la transmission en assurant la protection sociale et patrimoniale du dirigeant et de sa famille, de l'entreprise et de ses salariés. « Nous nous engageons dans une problématique globale avant, pendant et après la transmission, pour accompagner le dirigeant au côté de ses conseils habituels. Les maîtres mots de notre approche: anticipation et interprofessionnalité », explique Stephan Bayssiere de la direction du Marché de la protection patrimoniale.

• MeetPRO: la première plateforme de rencontre... entrepreneuriale

Transmettre, reprendre ou créer une entreprise, trouver un associé ne s'improvise pas. Pour mieux accompagner leurs adhérents et clients dans cette démarche, AMPHITÉA et AG2R LA MONDIALE ont passé un accord avec MeetPRO. Il s'agit de la première plateforme digitale, sécurisée et confidentielle de rencontre entrepreneuriale TPE/PME (tous secteurs d'activité avec une portée nationale). MeetPRO s'adresse aux cédants, aux repreneurs, aux créateurs d'entreprise, mais aussi aux investisseurs et dirigeants à l'écoute d'opportunités, à la recherche d'associés ainsi qu'aux accompagnants de tous ces acteurs de la création-reprise-transmission.



Le site MeePro.

« Entre les dirigeants, les salariés ou les retraités qui voudront reprendre une activité pour profiter des opportunités ouvertes par la future réforme des retraites, les clients du groupe, et donc les adhérents d'AMPHITÉA, représentent un vivier très important de cédants, de dirigeants en veille et de repreneurs potentiels, constate Stephan Bayssiere. L'intérêt de MeetPRO tient à son contenu très qualifié et à sa technologie de mise en relation, avec, notamment, des offres rédigées à partir d'une centaine de critères, ce qui assure un matching très fin et un gain de temps dans les futurs échanges entre les parties. »

En savoir plus sur TEO :

www.ag2rlamondiale.fr

En savoir plus sur MeetPro :

www.meetpro.fr

CICAS

« Informez-vous et soyez acteur ! »

Les CICAS (centres d'information, de conseil et d'accueil des salariés) ont été créés pour apporter aux salariés du privé des informations sur leur retraite complémentaire. Ils constituent un service commun aux caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Il existe au moins un CICAS par département. Sur les 108 CICAS existants, 46 sont gérés par AG2R LA MONDIALE. Deux missions principales leur ont été confiées: l'accompagnement des personnes proches de la retraite et le conseil aux actifs. « En raison de la démographie et de la multiplication des départs en retraite nous avons concentré nos efforts, ces dernières années, sur les personnes qui vont partir en retraite, explique Philippe Souchon, responsable régional des CICAS en PACA. Mais l'accueil des actifs est devenu aussi une priorité, car il ne faut pas se préoccuper de sa retraite au moment où on va la prendre. Il faut se projeter! À chaque étape de notre vie professionnelle – un changement de statut, de contrat, de temps de travail... – nos choix ont une répercussion sur notre future retraite. Ces choix doivent être faits de façon éclairée et c'est là que les CICAS interviennent.

« On entend trop de gens dire de façon résignée: si vous le dites... je verrai plus tard... de toute façon, je n'aurai pas de retraite, renchérit Nicolas Seguin, en charge d'un des CICAS parisiens. Tout le monde aura une retraite et il faut la préparer tout au long de sa vie. Informez-vous et soyez acteur ! »

Contact CICAS : 0 820 200 189 (service 0,09 €/min + prix appel) du lundi au vendredi entre 8h30 et 18h.



L'allongement de la durée de vie et la hausse globale du pouvoir d'achat dans notre pays ont fait de la retraite le début d'une nouvelle période potentiellement heureuse de notre existence. Après le temps du travail, elle s'impose comme le temps d'autres activités, d'autres satisfactions, enrichissantes sur le plan personnel, familial et social. Mais une retraite active, ça se réfléchit et ça s'organise.

EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE VIE!

Plus on approche de la retraite, plus les choix doivent s'affiner, plus les démarches deviennent précises et détaillées. Mais la partie administrative de la transition, qui doit commencer au moins 6 mois avant le jour J pour être menée sans accroc, ne doit pas exonérer le candidat au départ d'une réflexion plus globale portant sur tous les

paramètres qui le mèneront vers une retraite active et sereine.

Entre 60 et 70 ans, c'est le moment d'opter pour une éventuelle poursuite d'activité, de penser perte d'autonomie, d'envisager également ses obsèques, sa succession. C'est aussi la bonne période pour réfléchir au sens que l'on veut donner à sa "vie d'après" en affichant clairement

ses priorités et en se donnant les moyens, notamment financiers, de les atteindre.

Bref, c'est à la fois le temps de la check-list technique et celui de la projection vers une nouvelle vie, que 79 % des Français âgés de 50 ans et plus considèrent avec un bel optimisme comme un période dont ils vont pouvoir profiter pleinement.

COMMENT AMÉLIORER LE MONTANT DE SA RETRAITE?

• La poursuite d'activité avec surcote

Pour quelqu'un qui peut prétendre à la retraite à taux plein à l'âge légal, travailler plus longtemps permet de valider des trimestres supplémentaires et donc de générer une surcote qui va améliorer le montant de la pension. L'estimation indicative globale envoyée à 55 ans évoque cette perspective et la chiffre.

• Le cumul emploi-retraite

Cette opération permet de cumuler une pension de retraite avec des revenus d'activité. Une condition pour y prétendre : remplir les conditions du taux plein et avoir liquidé toutes ses pensions de base et complémentaires.

Si vous ne pouvez pas prétendre au taux plein, on peut vous limiter à certaines activités et vous imposer des conditions de ressources variables selon les régimes.

Attention : en l'état actuel de la réglementation, si vous cumulez retraite et emploi, vous allez continuer à cotiser à l'assurance vieillesse, mais sans vous créer de nouveaux droits. Si vous souhaitez acquérir de nouveaux droits, orientez-vous plutôt vers la retraite progressive.

• La retraite progressive

Possible pour les salariés du régime général, les salariés et exploitants agricoles, les commerçants, artisans et industriels, la retraite progressive est accessible dans la plupart des régimes à partir de 60 ans. Elle consiste à créer une transition entre vie active et retraite en travaillant à temps partiel tout en percevant une partie de ses pensions de retraite de base et complémentaires. Une sorte de pré-retraite. Le gros avantage de cette formule est de continuer à cotiser, donc à valider des

trimestres et des droits. Il est même possible de "surcotiser".

• Le viager

Victime d'une mauvaise image, la vente de son logement en viager est pourtant une solution intéressante pour améliorer ses revenus de retraité. Le dispositif consiste à vendre un bien (résidence principale ou secondaire, bien locatif) en échange du versement d'un capital (le bouquet) lors de la signature de l'acte, puis d'une rente que le vendeur va percevoir jusqu'à son décès. Le viager peut être occupé (le vendeur reste dans le logement) ou libre (il quitte le logement). Moins connu, le viager sans rente (ou nue-propriété) donne la part plus belle au bouquet. Dans ce cas, le vendeur conserve l'usufruit du logement. Il peut continuer à y vivre ou le louer. •

CAP 60 : POUR UNE RETRAITE PRO-ACTIVE

Historiquement, c'est pour aider une population fragilisée en situation de demande d'emploi, que la direction de l'action sociale d'AG2R LA MONDIALE a créé le stage Cap 60. Face au succès de l'opération et à la demande des entreprises, ce stage a été ouvert à un public plus large en fin de carrière. Explication de Delphine Saves-Thon, chargée de mission à la direction de l'action sociale du groupe.



«Ce stage dure deux jours et accueille une dizaine de personnes. Nous abordons bien sûr la partie technique de la demande de retraite, mais nous élargissons aussi le stage à la prévention santé, à l'habitat, à la vie de couple, au bénévolat, aux relations intergénérationnelles.

Il ne s'agit pas de donner aux participants le guide du parfait retraité, mais plutôt de provoquer une prise de conscience au sein d'un public qui n'a pas toujours pris le temps de réfléchir à sa vie d'après. Nous les aidons à

se projeter, à se poser les bonnes questions pour qu'ils deviennent pro-actifs dans la construction de ce nouvel espace et "temps libéré" durant leur retraite.

Des intervenants experts animent avec nous des ateliers interactifs : l'association Brain Up sur la prévention santé et l'association Siel Bleu spécialisée dans la mise en mouvement et la santé par l'activité physique adaptée.»

Pour en savoir plus :
primavita@ag2rlamondiale.fr

Assurance obsèques : pour préserver ses proches

Entrée dans les mœurs, l'assurance obsèques n'est plus un sujet difficile, voire tabou. Les Français sont en effet de plus en plus nombreux à en souscrire une, histoire de ne pas laisser leurs proches gérer les problèmes logistiques, financiers ou psychologiques que leur décès va très probablement déclencher.

L'assurance obsèques souscrite par AMPHITÉA auprès d'AG2R LA MONDIALE propose deux types de contrats : des contrats en capital qui prévoient le versement d'une somme d'argent, des contrats en prestations qui garantissent la prise en charge de l'organisation matérielle des funérailles.

Pour en savoir plus sur les contrats disponibles à la souscription : www.ag2rlamondiale.fr

CHECK-LIST DU DÉPART À LA RETRAITE

UN AN À 4 MOIS AVANT LA RETRAITE

- ✓ Déterminer la date exacte de son départ
- ✓ Prévenir son employeur par lettre recommandée AR dans le délai du préavis
- ✓ Faire sa demande de liquidation auprès de sa/ses caisses de retraite
- ✓ Faire le point sur ses produits d'épargne retraite individuels et/ou collectifs (sortie en rente ou en capital, bénéficiaires des contrats...)
- ✓ Faire le point sur son futur budget (ressources, besoins...)
- ✓ Réfléchir à ses futures activités (physiques, intellectuelles, bénévolat, loisirs...)

LE JOUR J

- ✓ Vérifier ses attestations de calcul définitif et de paiement de vos retraites envoyées par vos caisses de retraite et si besoin contester dans les deux mois

DANS LE MOIS QUI SUIT LE DÉPART EN RETRAITE

- ✓ Faire le point sur ses contrats d'assurance (auto, habitation, dépendance...)
- ✓ Faire le point sur sa complémentaire santé
- ✓ Mettre à jour les clauses bénéficiaires de ses contrats
- ✓ Envisager avec ses Conseils (notaire, assureur...) la transmission du patrimoine.

Quel logement pour sa retraite ?

Faire en sorte d'être propriétaire de son logement au moment de sa retraite, pour ne plus avoir de loyer ou de mensualités d'emprunt immobilier à payer, fait partie du B.A.-BA de la préparation à la retraite. Mais cela ne doit pas vous exonérer d'une réflexion sur la nature, la disposition ou la localisation de ce logement. Habiter une maison avec des étages ou un appartement dans un immeuble ne disposant pas d'un ascenseur, compliquera par exemple l'accessibilité en cas de perte d'autonomie.

Sur un plan financier, un logement trop grand générera d'une manière générale des frais d'entretien élevés. Plus précisément, des travaux de mise aux normes d'accessibilité d'un logement, quel qu'il soit, représentent un budget qu'il vaut mieux connaître et si possible prévoir. Quant à la localisation, le fait d'avoir prévu un pied à terre dans une autre région pour y passer sa retraite peut être une bonne idée. Mais une idée qui mérite tout de même d'être mise en balance avec le fait de s'éloigner de ses amis, de ses activités, de ses habitudes, voire de sa famille... Tout cela mérite une approche pragmatique, raisonnée et réaliste.



« QUEL SENS DONNER À SA VIE D'APRÈS ? »

Dans son travail de coach professionnel auprès de chefs d'entreprises, Pierre-André Masteau, adhérent et correspondant AMPHITÉA dans les Deux-Sèvres, aborde régulièrement avec eux la question de leur vie après le départ à la retraite.

« Dans la préparation de la retraite, le volet psychologique est loin d'être neutre, même si on a trop tendance à le négliger. Pris par la gestion de son entreprise, le dirigeant, s'il anticipe son départ, va surtout penser à la cession ou à la transmission de son entreprise, mais pas à ce qu'il va devenir lui. Non pas sur le plan financier de ses futurs revenus, mais plutôt sur le sens qu'il va donner à sa vie d'après. Une prise de conscience est nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la profession de chef d'entreprise va souvent de pair avec un besoin de reconnaissance qu'il va falloir nourrir autrement. La retraite ne doit pas couper le lien social, mais être au contraire l'occasion de l'entretenir ou de le reconstruire sur la base de nouvelles activités. Ensuite, la retraite, ce n'est pas les grandes vacances à durée indéterminée. La transition ne doit pas être trop brutale, il faut garder un rythme de vie en évitant le grand vide. La transmission aux autres générations est également un point à ne pas négliger. On transmet son entreprise, soit, mais on pourrait aussi transmettre des connaissances, un savoir-faire, des projets... Enfin, la retraite peut aussi être l'occasion de développer des talents que l'on a été obligé de mettre de côté. Plus que tout – c'est un standard du coaching! – il faut savoir garder, ou adopter, une positive attitude. Le passé, c'est du passé, il faut regarder devant soi, et pour cela, ne pas hésiter à se faire accompagner ou à suivre l'une des nombreuses formations qui existent. »

402 €/an

ce sont les dépenses de santé moyennes pour les moins de 60 ans.

973 €/an

ce sont les dépenses de santé moyennes pour les 70 ans et plus.



5,6 %

c'est la part de leurs revenus consacrés par les ménages en retraite à leur santé (2,9 % pour les autres ménages).

1,5 million

de Français seront dépendants en 2020 (2 millions en 2060).

Source : Étude OpinionWay pour Sofinco – 2019

QUELLE FISCALITÉ ?

Un départ en retraite n'est pas neutre sur le plan fiscal. D'une part, le solde des congés payés va impacter l'impôt sur le revenu, d'autre part, les indemnités de départ en retraite sont fiscalisées selon trois cas de figure.

Si le départ en retraite s'inscrit dans un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), l'indemnité de départ volontaire à la retraite est exonérée d'impôts, de cotisations sociales (dans la limite de deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale) et de CSG et de CRDS (dans la limite du montant de l'indemnité légale ou conventionnelle). Si l'indemnité est supérieure à 10 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), elle est soumise aux cotisations sociales et à la CSG et CRDS dès le 1^{er} euro.

➤ Si le départ résulte de la seule décision du salarié, l'indemnité versée est assujettie aux cotisations salariales comme un salaire et est imposable dès le 1^{er} euro.

➤ Dans le cas d'une mise à la retraite par l'employeur, l'indemnité n'est pas imposable dans la limite d'un montant prévu par la loi, la convention collective de branche ou un accord professionnel ou interprofessionnel.

Lorsqu'elle est supérieure à ce montant, elle est exonérée, soit dans la limite de 50 % de l'indemnité totale, soit dans la limite du double de la rémunération annuelle brute civile précédente, sans dépasser 5 fois le PASS. Les indemnités supérieures à cette limite sont à déclarer au titre de salaires. C'est la solution la plus avantageuse pour l'assuré qui s'applique.

Erreur dans le montant de votre pension, comment contester ?

Vous avez demandé la liquidation de votre retraite, votre caisse a calculé votre pension, vous l'a notifiée et vous constatez une erreur. Vous devez écrire (par lettre recommandée avec accusé de réception) dans les deux mois suivant la réception du courrier de votre caisse, en adressant la contestation à la commission de recours amiable (CRA) dont l'adresse est indiquée sur ce courrier.

« La dépendance est un vrai risque »

Cécile Vinot, responsable Marketing offres et services chez AG2R LA MONDIALE

Parce que le pire n'arrive pas toujours aux autres, la préparation de la retraite doit s'accompagner d'une réflexion sur le risque dépendance.

« Comme la retraite, la perte d'autonomie est une préoccupation majeure des Français. Malgré cela, ils sont relativement peu nombreux à se préparer à l'une comme à l'autre. Une forme de déni qui empêche de se projeter, un Etat providence généreux en termes de protection sociale et dont on attend sans doute trop, ou encore l'envie de voir le bon côté de la vie en s'imaginant que le pire n'arrivera qu'aux autres. Autant de bonnes raisons pour expliquer que le marché de la dépendance a du mal à décoller. Les choses changent pourtant. Nous sommes de plus en plus nombreux à être ou à avoir été touchés, dans nos familles, notre entourage, par les effets de la perte d'autonomie et à prendre conscience que la solidarité nationale ne suffira jamais à prendre financièrement en charge la dépendance dans sa totalité.

Les aides actuelles sont réservées à la dépendance totale et les annonces récentes faites par le gouvernement concernent surtout les aidants et non pas le financement de la dépendance partielle ou du maintien à domicile. Sans être anxiogène, et même s'il n'est pas agréable d'envisager sa perte d'autonomie, il faut donc le répéter : la dépendance est un vrai risque et le fait que ce risque soit aléatoire ne doit pas nous empêcher de l'anticiper. A quel moment de notre vie ? Le passage à la retraite semble tout indiqué. Comme a l'habitude de le dire André Renaudin, notre directeur général : actif, je prépare ma retraite, retraité, je me prépare à une possible perte d'autonomie ! »

Un grand éventail de solutions

Pionnier de l'assurance dépendance, le partenaire assureur d'AMPHITÉA a mis au point des contrats qui se distinguent sur le marché par deux caractéristiques : une couverture très large des risques encourus et l'absence de franchise.

Dépendance totale ou partielle, capital aménagement, assistance et services associés en cas de perte d'autonomie : le groupe propose un grand éventail de solutions qui couvre quasiment tous les risques liés à la perte d'autonomie. Contrairement à la majorité des produits concurrents qui imposent un délai de trois mois avant le déclenchement des garanties, les contrats ne sont assortis d'aucune franchise. « Quand le risque arrive, nous sommes présents » pourrait être le leitmotiv du groupe en la matière.

Pour en savoir plus sur les contrats disponibles à la souscription :
www.ag2rlamondiale.fr

LES CRAINTES DES FRANÇAIS ÂGÉS DE 50 ANS ET PLUS VIS-À-VIS DE LA RETRAITE

86 % Dégradation de l'état de santé

86 % Manque d'argent

81 % Perte de pouvoir d'achat

56 % Ne pas pouvoir aider ses enfants

52 % Ne pas pouvoir aider ses petits-enfants

48 % Se voir refuser un prêt

LES PRIORITÉS DES SENIORS À LA RETRAITE

58 % Profiter de leur famille, de leurs enfants et petits-enfants

52 % Voyager

44 % Aider leurs proches dans leur vie quotidienne

29 % Jardiner

21 % Se consacrer au bénévolat

20 % Faire du sport

12 % Reprendre des études

53 % des seniors (mais 59 % des retraités) estiment avoir les moyens financiers de mener à bien leurs projets de retraite



AUJOURD'HUI REJOIGNEZ VOTRE CLUB ADHÉRENTS !

Faites-vous (re)connaître et profitez des "bons plans"

UN PRINCIPE SIMPLE : DÉPOSEZ VOTRE ANNONCE...

Adhérent d'AMPHITÉA, vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale ou indépendant, installé en métropole ou en outre-mer... faites connaître votre activité, tout en valorisant vos produits et services, à près de 450 000 adhérents et plus largement, à tous les visiteurs d'amphitea.com !

... ET PROFITEZ DES "BONS PLANS" DU RÉSEAU

Accessible depuis notre site internet, chaque utilisateur peut rechercher facilement une annonce grâce à un moteur de recherche géographique (département, région) et/ou thématique (secteur d'activité, métier).



Les annonces peuvent inclure un avantage spécifique réservé aux personnes intéressées : offre promotionnelle, réduction...

The screenshot shows the AMPHITÉA website interface. At the top, there's a navigation bar with 'AMPHITÉA' logo, 'Association d'assurés partenaire d'AG2R LA MONDIALE et partenaire du CERCLE DE L'ÉPARGNE', and 'ESPACE CORRESPONDANTS'. Below that, there are menu items like 'THÈMES | ACTUALITÉS | DOSSIERS | EN FRAISQUE | VOTRE ASSOCIATION' and a search bar. A banner reads 'ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE D'INFORMATIONS "AMPHITÉA INFOS"'. The main content area features a listing for 'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION' with a photo of a hotel terrace. The listing title is '#TOUTES LES RÉGIONS #974 LA RÉUNION HÔTEL** LE RELAIS DES CIMES NICHÉ DANS L'ÉCRIN DU CIRQUE DE SALAZIE'. It includes a 'Description' section with details about the hotel's location and amenities, 'Coordonnées' (address, phone, email, website), and an 'Avantage adhérents' section stating 'Une nuit réservée, une nuit offerte'. A 'Club Adhérents' badge is visible in the top right corner of the website view.

POUR DÉPOSER UNE ANNONCE OU CONSULTER LES OFFRES

SCANNEZ CE CODE



OU CLIQUEZ SUR CE BOUTON PRÉSENT SUR LE SITE



Rendez-vous sur www.amphitea.com